Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'alimentation **Service des actions sanitaires en production primaire** **Sous-direction de la santé et de protection animales** **Bureau de la santé animale** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Instruction technique** **DGAL/SDSPA/2015-509** **09/06/2015**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge : DGAL/SDSPA/2014-940 du 28/11/2014

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : La présente instruction informe du passage au niveau de risque négligeable d'Influenza aviaire hautement pathogène sur le territoire national continental.

Destinataires d'exécution
DRAAF DD(CS)PP

Résumé : La présente note informe du passage au niveau négligeable d'IAHP et rappelle les dispositions applicables. Elle informe également sur le contexte mondial et invite à maintenir la vigilance sur la surveillance de l'Influenza aviaire hautement pathogène.

Textes de référence : Arrêté du 24 janvier 2008 relatif aux niveaux de risque épizootique en raison de l'infection de l'avifaune par un virus de l'influenza aviaire hautement pathogène et au dispositif de surveillance et de prévention chez les oiseaux détenus en captivité
Arrêté du 12 mai 2015 qualifiant le niveau de risque en matière d'influenza aviaire hautement pathogène

Par arrêté du 12 mai 2015, le niveau de risque d'Influenza aviaire hautement pathogène est abaissé de « modéré » à « négligeable » sur l'ensemble du territoire continental. Ce niveau de risque correspond à l'application de mesures de biosécurité de base afin de limiter les risques d'infection des élevages par contamination à partir de la faune sauvage.

L'abaissement du niveau de risque en France s'explique par les caractéristiques des virus en circulation ainsi que les mouvements migratoires d'oiseaux selon l'avis de l'Anses n°2015-SA-0073 dont un résumé vous est proposé en annexe. Il est toutefois réalisé dans un contexte d'appel à la vigilance de la part de l'Organisation mondiale pour la santé animale (OIE).

Aussi, je vous rappelle la nécessité permanente de maintenir la vigilance chez tous les détenteurs d'oiseaux et dans la faune sauvage. Les mesures de prévention et de détection précoce des foyers ont montré leur efficacité et sont à privilégier. Elles sont rappelées pour le niveau de risque « négligeable » dans la Note de service DGAL/SDSPA/N2013-8047 du 27 février 2013 - Influenza aviaire : rappel des mesures de surveillance et biosécurité.

L'évolution de la situation sanitaire en Europe est mise à jour à partir de données validées sur le site de la Plateforme ESA (www.plateforme-esa.fr).

I - Contextes européen et national

Les 4 et 14 novembre 2014, trois foyers d'infection par le virus IAHP H5N8 avaient été rapportés en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume Uni dans des élevages de dindes, de poules pondeuses et de canards. Le 22 novembre 2014, un cas dans l'avifaune était déclaré par l'Allemagne. Après saisine de l'Anses, et en cohérence avec ses éléments d'évaluation (saisine n°2014-SA-0239) et l'arrêté du 24 janvier 2008, j'ai porté le niveau de risque national à « modéré » par l'arrêté du 27 novembre 2014. Cette augmentation du niveau de risque s'est traduite par le renforcement de la mise en œuvre de mesures de biosécurité, l'interdiction de certaines manifestations, l'augmentation du niveau de vigilance et de la sensibilité de la surveillance.

Les mesures de biosécurité, comme le confinement des élevages en zones à risque particulier prioritaires et les mesures d'interdiction, notamment de rassemblements d'oiseaux dans les zones de passages d'oiseaux migrateurs, ont permis de diminuer les risques d'introduction du virus IAHP dans les élevages à partir de la faune sauvage.
L'augmentation de la sensibilité de la surveillance s'est traduite en France par une augmentation du nombre de suspicions en oiseaux domestiques et de recherches d'influenza sur des oiseaux sauvages trouvés morts.
A ce jour, aucun cas d'IAHP dans la faune sauvage et aucun foyer n'a été confirmé en France.

II - Contexte mondial

Le risque d'introduction de l'Influenza aviaire hautement pathogène par la faune sauvage en France est lié aux mouvements migratoires d'oiseaux sauvages et à la répartition des virus Influenza aviaire dans le monde.

Au mois de mai, l'essentiel des migrations d'oiseaux à travers la France sont terminés, et la reproduction est largement entamée, aussi, il est peu probable que des oiseaux d'eau se déplacent dans notre pays dans les deux mois qui viennent. Le retour de ces migrateurs se produira ensuite progressivement du courant de l'été jusqu'à la fin de l'année.

Ensuite, la probabilité d'introduction de virus IAHP pourra être réévaluée pour tenir compte :
- de l'évolution de la situation épidémiologique mondiale des virus IAHP ;
- des retours d'oiseaux migrateurs depuis des zones possiblement infectées.

III - Evolution possible des mesures en France

L'arrêté du 24 janvier 2008 a montré des limites en termes de clarté et de progressivité des mesures dans le contexte d'une souche peu/pas zoonotique. Une révision de ce texte est prévue.

IV - Nécessité de maintenir la vigilance

La situation étant évolutive, je vous demande de relayer un appel à la vigilance de l'ensemble des acteurs, professionnels concernés, notamment les vétérinaires sanitaires et de vérifier le caractère opérationnel de votre plan d'intervention d'urgence. Un modèle de note d'information, personnalisable est proposé en annexe à la présente instruction. Le réseau SAGIR a été sensibilisé par l'ONCFS vis-à-vis de la surveillance de l'avifaune.

Les suspicions d'IAHP doivent suivre le protocole décrit dans la NS SGAL/SDSPA/964 du 4/12/2014 et faire le cas échéant l'objet d'une notification immédiate à la Mission des urgences sanitaires de la Direction générale de l'alimentation (DGAL) par un message électronique sur la boite unique : alertes.dgal@agriculture.gouv.fr doublé par un appel téléphonique au : 01 49 55 52 46 ou 50 85 ou 84 05 ou 81 91, et en dehors des heures ouvrables au 01 49 55 58 69.

Je vous prie de bien vouloir m'informer de toutes difficultés que vous pourriez rencontrer dans l'application de la présente note.

Le Directeur Général de l'Alimentation

Patrick DEHAUMONT

ANNEXE
selon avis Anses n°2015-SA-0073

Virus IAHP et migrations

Situation épidémiologique mondiale des virus IAHP

Depuis novembre 2014, la situation épidémiologique internationale de l'IAHP a considérablement évolué avec une complexification accrue. Ainsi, alors que de nouveaux foyers IAHP causés par le virus H5N8 sont apparus en Europe, en Asie du Sud-Est et, pour la première fois, sur le continent Nord-américain, ce virus s'est réassorti avec des souches viralesfailement pathogènes Nord-américaines générant des virus réassortants H5N2 HP et H5N1 HP eurasiens/nord américains (EA/NA).

Alors que les détections de virus **H5N8** chez des oiseaux sauvages ont été très rares en Europe et au Canada, elles ont été plus fréquentes dans les Etats de l'ouest des Etats-Unis. Ces observations sont venues confirmer le rôle très probable des oieseaux sauvages dans l'introduction du virus H5N8 sur de nouveaux territoires et sa dissémination. Sur ces deux continents, la diffusion du virus H5N8 HP chez les volailles et les oiseaux captifs a été limitée et maîtrisée. La situation a été différente en Asie, où les plus de 300 foyers déclarés par la Corée et Taïwan confirment que le virus peut provoquer de lourdes pertes.

En outre, le réassortant **H5N2** HP EA/NA s'est largement disséminé le long de la voie migratoire Est-Pacifique dans un sens nord-sud puis dans un sens sud-nord le long du couloir migratoire du centre et du Mississipi, avec l'apparition de foyers dans les élevages sur ces trajets.

Dans le même temps, les virus de la lignée **H5N1** HP Guandong/96 ont continué de circuler et d'évoluer, ce qui a abouti à aggravation considérable de la situation en Egypte avec une diffusion aux pays voisins et une réintroduction du virus H5N1 HP dans des pays/régions d'Afrique de l'Ouest ou situés près de la mer Noire qui n'avaient pas enregistré de foyers depuis plusieurs années. Par ailleurs, des virus H5N1 continuent de circuler sur un mode enzootique en Asie du Sud et du Sud-Est.

Bilan des migrations d'oiseaux

Au mois de mai, l'essentiel des migrations d'oiseaux à travers la France sont terminés, et la reproduction est largement entamée, aussi, il est peu probable que des oiseaux d'eau se déplacent dans notre pays dans les deux mois qui viennent. Le retour de ces migrateurs se produira ensuite progressivement du courant de l'été jusqu'à la fin de l'année.

Probabilité d'introduction des virus IAHP par les oiseaux sauvages

Virus IAHP H5N8 et virus H5N2 EA/NA

Par rapport aux foyers H5N8 recensés en Europe, en Asie du Sud-Est et en Amérique du Nord :
- les flux migratoires à partir de l'**Asie du Sud-Est** ne représentent pas de risque jusqu'à l'été. Par la suite, il faudra tenir compte des aires de reproduction pouvant être partagées par des oiseaux ayant des flux migratoires différents.
- en **Europe**, l'IAHP H5N8 a principalement circulé en Europe du nord. Des premiers retours d'oiseaux à travers la France métropolitaine pourront se produire à partir du mois de juillet, et une nouvelle estimation de la probabilité d'introduction du virus pourra être

envisagée en cas de nouvelle circulation virale dans le nord de l'Europe.

- en ce qui concerne l'**Amérique du Nord**, les oiseaux d'eau passent exceptionnellement d'Amérique du nord en Europe. En l'absence de trajets migratoires entre les deux continents, cette probabilité d'introduction du virus restera négligeable.

Virus IAHP H5N1 et autres virus eurasiens (H5N2, H5N6)

Par rapport aux foyers d'IAHP H5N1 recensés très récemment en Europe et en Afrique de l'Ouest :
- en **Europe**, l'IAHP H5N1 a principalement circulé en Europe centrale. Des premiers retours d'oiseaux à travers la France métropolitaine pourront se produire à partir du mois de juillet, et une nouvelle estimation de la probabilité d'introduction du virus pourra être envisagée en cas de nouvelle circulation virale en Europe centrale.
- en ce qui concerne **Afrique de l'Ouest**, certaines espèces hivernent en Afrique de Ouest, et migrent vers le nord de l'Europe via la façade atlantique ou la Camargue et la vallée du Rhône. La probabilité d'introduction du virus en France à partir de l'Afrique du l'Ouest est négligeable jusqu'à la fin de l'hiver ou le début du printemps 2016, et pourra être réévaluée à partir de cette date.
- en Egypte, les virus IAHP **H5N1** qui circulent de façon enzootique depuis 2006, malgré leur évolution progressive, ne semblent pas ou peu véhiculés par les oiseaux sauvages.
- en ce qui concerne les autres foyers causés par des virus eurasiens IAHP **H5N2** et **H5N6** en Asie du Sud et du Sud-Est, leur probabilité d'introduction est similaire à celle des autres virus IAHP circulant dans ces zones.

Synthèse

La probabilité d'introduction de virus IAHP est négligeable jusqu'au début de l'été, elle pourrait être réévaluée ensuite pour tenir compte :
- de l'évolution de la situation épidémiologique mondiale des virus IAHP ;
- des retours d'oiseaux migrateurs depuis des zones possiblement infectées.